# Compte rendu du Conseil Municipal

## **18 novembre 2014**

- L'entreprise retenue pour l'isolation est la société Coffre/Subtil pour un montant de 4 900,80 €. Les travaux devaient commencer début novembre. Finalement, l'entreprise intervient le 25 novembre. Une décision modificative a été raccrochée au dernier conseil : 5 000 € sur la réserve foncière.
- Une décision modificative, pour une demande de subvention pour les amendes de police 2014, a été rattachée au dernier conseil.

### • Approbation à l'unanimité du compte rendu du 2 septembre 2014

#### • Projet d'aménagement fournil

Madame le maire résume au conseil municipal la visite de Mme Corinne Gayte responsable du site de proximité. M. D'Aléo a fourni divers devis. Ces derniers ont été envoyés aux conseillers afin d'avoir une estimation du coût et des travaux à réaliser. Madame le maire demande au conseil municipal de se positionner vis-à-vis du projet. Le conseil décide de prendre en charge le gros oeuvre. La commission bâtiment va se réunir prochainement à ce sujet.

Au vu des travaux qui seront à réaliser sur tout le bâtiment, le conseil décide qu'un architecte ou un bureau d'étude sera le maître d'œuvre de cette opération.

#### • Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe qui se substitue à la taxe locale d'équipement, à la taxe départementale des espaces naturelles sensibles et à la participation pour aménagement d'ensemble. Elle permet aux communes de financer des actions et des opérations afin de leur permettre de financer la création ou l'extension d'équipements (voirie, assainissement, électricité). Elle est de 2,5 % pour le département et de 0,40 % pour la redevance d'archéologie préventive. Toute déclaration d'urbanisme entraine le paiement de cette taxe.

Le conseil municipal décide d'appliquer un taux de 1,50 %.

#### • Siel

Madame le maire fait part de diverses propositions du Siel :

- groupement de commandes électricité et gaz  $\rightarrow$  le conseil municipal décide d'attendre,
- un avis pour déléguer au Siel les compétences de l'instruction droit des sols → la commune étant au RNU, l'urbanisme est instruit par la DDT : donc pas besoin d'un intervenant extérieur sachant de plus que la Copler a mis en place ce service au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

#### • Recensement 2015

Madame le maire rappelle au conseil que le recensement de la commune aura lieu en 2015. Il faut dés à présent nommé un agent recenseur qui sera chargé de cette enquête en collaboration avec le coordonnateur communal. L'agent recenseur sera recruté par arrêté. Plusieurs personnes de la commune seront sollicitées.

Elle indique ensuite le montant de la dotation forfaitaire que la commune percevra pour cette opération soit la somme de 963 €.

Le conseil décide à l'unanimité que le montant de la dotation forfaitaire moins les charges qui y sont rattachées sera reversé à l'agent recenseur afin de l'indemniser.

#### • Tableau des effectifs

Madame le maire fait part au conseil municipal du départ à la retraite de Marie-Claude pour la rentrée 2015/2016. Un groupe de travail est mis en place afin de revoir les différents postes des agents techniques.

### • Tarif terrains communaux

Suite à la revalorisation du fermage, Madame le maire propose d'appliquer le montant de la location des terrains de M. Roche comme prévu dans l'arrêté préfectoral. Le conseil vote à l'unanimité l'application de revalorisation du fermage au taux proposé par la préfecture chaque année.

# • Questions diverses

- Point Salle ERA concernant le sou des écoles. Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre la gratuité de la salle à l'occasion de la fête de Noël pour les enfants.
- Nettoyage salle : diverses entreprises de nettoyage sont sollicitées pour 2015
- Goûter des anciens : il aura lieu le samedi 20 décembre 2014 après-midi
- Formation d'un groupe de travail pour l'achat d'un défibrillateur en partenariat avec le crédit agricole
- Les vœux de la municipalité sont fixés au dimanche 11 janvier 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15 mn